

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-1-5

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Autorisation d'ester en justice

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à agir en justice dans le cadre d'un contentieux l'opposant à une administrée, Madame Djamila LABADLA, concernant le refus d'attribution d'une aide pour le paiement d'une facture d'électricité par la commission du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- ❖ Autorise le Président à agir en justice et à défendre les intérêts du Département dans le cadre du contentieux l'opposant à la Société SDP Bâtiment relatif à la résiliation aux frais et risques de cette entreprise du marché n°96/05 « revêtement de sols souples » conclu dans le cadre de la réhabilitation du Collège Robert Schumann de Volgelsheim,
- ❖ Autorise, le cas échéant, le recours à un avocat dans ces deux affaires,
- ❖ Dit que la présente autorisation vaut également en appel, voire, en cassation,

- ❖ Précise que l'ensemble des frais de procédure et d'honoraires d'avocat sera pris en charge par le budget du Département, sur l'enveloppe 788 - s/chapitre 011 – nature 6227.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions